NOUVEAU | 6 points d'apport volontaire pour vos déchets alimentaires

Sous l’impulsion du Syndicat Tri Action, la Ville de Pierrelaye a installé ce vendredi 11 juillet six bornes pour collecter vos déchets alimentaires. Une solution simple et pratique pour toutes celles et ceux qui ne peuvent ou ne souhaitent pas composter à domicile !

© Pierrelaye

Où trouver les bornes ?

- À l’entrée de la sente menant au collège
- Rue Aimé Viennet
- Place du Marché
- Rue de la Paix (à l'entrée du 13 Clos Saint-Pierre)
- Rue Anatole France (à l’entrée du 5-6 Clos Saint-Pierre)
- En face du 2 Clos Saint-Pierre

Déchets acceptés :

- Épluchures, fruits & légumes (trognons et épluchures), pain, pâtes, riz, céréales, biscuits, farine, restes, marc de café, sachets de thé, sucre, coquilles d'œufs, os, coquillages (moules, huîtres).
- Les déchets de viande (en petits morceaux) et de poissons sont également acceptés dans les bornes. Nous vous invitons cependant à éviter autant que possible le gaspillage alimentaire.

Déchets interdits :

- Pas d’emballages plastiques, pas de verre, pas d’huile usagée, pas de déchets verts.

Merci de participer à cette démarche écoresponsable ! Ensemble, réduisons nos déchets et prenons soin de notre planète

Infos pratiques

Déposez vos déchets en vrac, **sans sac,** directement dans le bac.

Une pédale située en bas à droite vous permet d’ouvrir le couvercle sans vous salir les mains.

La collecte sera effectuée **chaque semaine** à partir du vendredi 18 juillet.

Contact

Service environnement

01 34 32 31 45